

DELIBERATION N° 72-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MURE CINEMA THEATRE

Il est proposé une subvention de 112 000 € à l'association La Mure Cinéma Théâtre au titre du fonctionnement pour l'exercice 2026.

Pour rappel, l'intercommunalité finance par ailleurs les postes de Directeur et Directeur Adjoint de l'association.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 112 000 €, cent douze mille euros au titre de l'exercice 2026, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ;
- ➔ **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, et tous les documents afférents à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

